

## 18 Faits divers & Justice

### Incendie/L'Office pharmaceutique national (OPN) ravagé par les flammes

## Des médicaments partis en fumée !

AEE

Libreville/Gabon

**RIEN** ou presque n'a pu être sauvé à l'Office pharmaceutique national (OPN), après un incendie survenu dans la nuit du 26 au 27 mai 2017. La grande centrale d'achat des médicaments au Gabon a, en effet, vu ses locaux ravagés par les flammes, de sorte que des cartons entiers de produits et l'ensemble des éléments composant la structure sont partis en fumée. Lors de notre arrivée sur les lieux, samedi en milieu de matinée, les sapeurs-pompiers s'atelaient encore à éteindre quelques foyers de feu, visibles sous les décombres, au milieu des

tas de médicaments calcinés. La scène s'est déroulée sous les regards impuissants de quelques agents de l'organisme et des passants. Selon certaines informations recueillies sur place, le feu se serait déclaré entre 3 et 4 heures du matin. L'alerte a immédiatement été donnée par les gardiens des sites situés aux alentours. « *Ce sont toutes nos installations et les médicaments qui sont partis en fumée. Nous n'avons plus rien ici à l'OPN* », a lancé un employé, dont on pouvait lire l'expression du désarroi sur le visage. Et un autre agent de s'insurger contre la négligence des autorités vis-à-vis de cette "structure sensible". « *Comment comprendre*

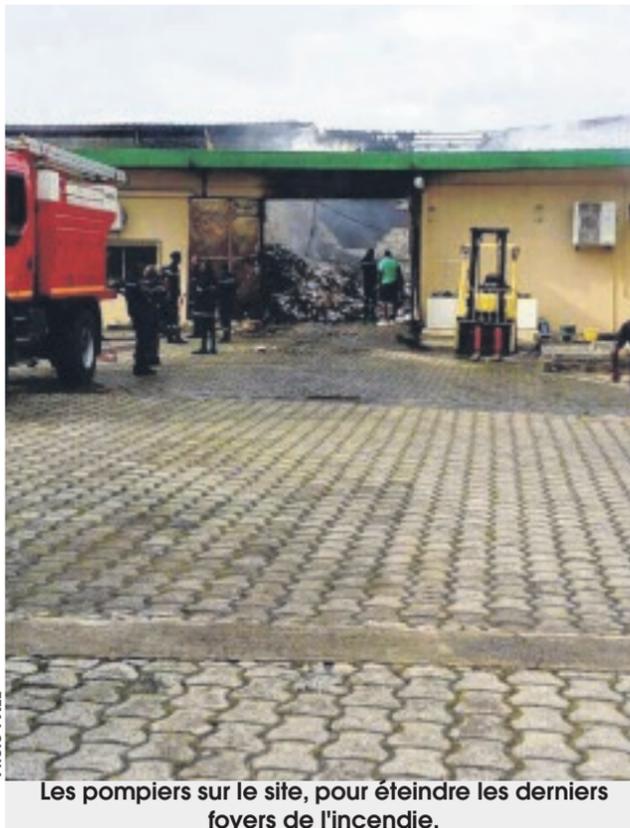


Photo : AEE

Les pompiers sur le site, pour éteindre les derniers foyers de l'incendie.



Photo : AEE

Au sol, des tonnes de médicaments calcinés.

### Accident de la circulation, hier

## Plus de peur que de mal

JNE

Libreville/Gabon

**UN** bus de la Société gabonaise de transport (Sogatra), immatriculé FF 457 AA, a fait une sortie de route, hier après-midi, se retrouvant sur le terre-plein du rond-point de l'aéroport international Léon-Mba, après avoir endommagé les rambardes de sécurité.

Le bus faisait le sens lycée Paul Indjendjet Gondjout/Okala. Le chauffeur, qui se trouvait seul dans l'habitacle, aurait perdu le contrôle de l'autocar à la suite d'une défaillance du système de freinage.



Photo : Juste Ndzemozo

Le bus a traversé le terre-plein après avoir endommagé les rambardes de sécurité.

Le conducteur est sain et sauf. Quant au bus, il a subi des dégâts assez importants.

qu'une structure comme l'Office pharmaceutique national, qui fournit les médicaments sur l'ensemble du territoire national, ne soit pas surveillée par les forces de sécurité. Pire, cette structure n'a plus subi de travaux de réfection de-

puis des lustres. D'où les causes de cet incendie qui peuvent se voir sur deux cas. Soit c'est un incendie criminel, soit c'est un court-circuit occasionné par la vétusté des installations électriques», a-t-il commenté. Les causes de ce sinistre restent en-

core méconnues. Il y a seulement lieu d'espérer une reprise imminente des activités de cette entité, afin d'éviter la carence des médicaments dans les pharmacies et autres structures sanitaires dans les jours à venir.

## ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société Ecobank Transnational Incorporated sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire suivie de la vingt-neuvième Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 16 juin 2017 à 10 heures 30 à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### I- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Mobilisation de fonds
2. Modification des statuts

#### II- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes
2. Affectation du résultat
3. Renouvellement des mandats des administrateurs
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Tout actionnaire peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société ([www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)) à partir de la date du présent avis.

Lomé, le 23 mai 2017

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,

Madibinet CISSE  
Secrétaire Général

## Faits d'ailleurs

### Un plongeur-démineur de 24 ans se tue dans la Manche

Bob Lataste, champion du monde de riverboarding, est décédé à la suite d'un accident de plongée dans la Manche, en baie de Seine (France). Plongeur-démineur au sein de la Marine nationale, Bob Lataste, âgé de 24 ans, a été victime d'un malaise alors qu'il plongeait par 28 mètres de fond, lors d'une mission opérationnelle. « Son binôme, constatant qu'il était inconscient, l'a alors immédiatement pris en charge et remonté à bord du chasseur de mines L'Aigle », indique le communiqué du ministère des Armées. Les secours n'ont pu le ramener à la vie. La ministre Sylvie Goulard, a présenté « ses condoléances à la famille, aux proches et aux camarades » du jeune champion. Le jeune homme était également champion du monde de nage en eau vive, "riverboarding".

### Sauvagement violée dans un champ et laissée pour morte

Une patrouille de la police municipale française a découvert une jeune fille errant sur le bord de la route, à Argelès-Sur-Mer (France). Le visage ensanglanté, l'adolescente a expliqué aux forces de l'ordre qu'elle et sa copine avaient été sauvagement violées par deux individus, avant d'être laissées pour mortes. Durant son transfert à l'hôpital, la victime a reconnu, par la fenêtre de l'ambulance, le champ où elles avaient subi leur agression. Les policiers se sont tout de suite rendus sur les lieux et, en fouillant partout avec leurs lampes torches, ils ont retrouvé l'autre jeune fille gisant entre la vie et la mort dans un fossé. Les deux victimes, âgées respectivement de 14 et 16 ans, sont toujours dans un état grave à l'hôpital. Les premières constatations médicales montrent qu'elles ont subi une agression d'une sauvagerie inouïe. Les deux agresseurs ont rapidement été retrouvés, cachés derrière un talus. Ils ont été interpellés et placés en garde à vue. L'un d'eux est mineur. L'autre, bien connu des services de police, venait de sortir de prison.

Rassemblés par JNE